

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°26S0037 Travaux de renforcement de la charpente de la salle de sports Cerdan - Attribution du marché

N° : VA_DEC2026_480
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

L'article R2122-2 3° du Code de la commande publique

décidons

De conclure le marché « Travaux de renforcement de la charpente de la salle de sports Cerdan » avec le soumissionnaire LAURENCE OSSATURE BOIS domicilié à DOUAI (59500), pour un montant de 99 200,00 € HT.

La durée d'exécution des travaux est de 18 semaines à compter de l'ordre de service démarrage des travaux.

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 2 juillet 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-225792-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 3 juillet 2026